

Communauté de Communes Ain-Angillon-Malvaux

**Procès verbal de la réunion du Conseil de Communauté
Séance du 29 octobre 2009 à Valempoulières**

Nombre de délégués : 77
Nombre de présents : 47
Nombre de votants : 47
Date de la convocation : 22 octobre 2009
Date d'affichage : 4 novembre 2009

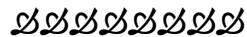
Présents : MM. PERNOT, JOURDAIN, HUGON, WERMEILLE, DUPREZ, ROZE T., GIRAUD, SAILLARD G., M. VANDEWATTYNE, M. FAIVRE suppléant, MM. DOLE, BREUIL, MME HUMBERT, MM. DUSSOUILLEZ, CUSENIER, DOUARD, MM. PRIN, RAGOT, VIONNET, MME FANTINI suppléante, MM. ROZ D., PLANTARD, CAVALLIN, BOIVIN, DONIER-MEROZ, BOURGEOIS M., MME LECOULTRE, MM. LOUVRIER, BARTHET, ROLET, MASSON, ROZE A., MAUBORGNE, MME SAILLARD suppléante, MM. CATTENOZ P., AUTHIER, CART-LAMY, KEMPF, PESENTI, M. GOULUT suppléant, MME DE LUCA, MM. MOREL Gilbert, GUINCHARD, MOUREY, SAILLARD M., DRECO et JACQUES.

Suppléants sans voix délibérative : MME MARTIN, MM. DAYET, VANDENDRIESSCHE, MME JAILLET, MM. GILLET, VALLET, MME RAMBOZ, MM. CUBY C., GOULUT, MME COLAS, MM. CUBY A. et PARIS.

Excusés : MM. BLONDEAU, SALVI, MMES DEL DO, POUILLARD, MM. BAUDOT, THEVENIN, MATHIEU, MELLE MARTIN, MMES BAILLY, BAUD, FILIPPI, RAME, GUICHARDIERE, JEUNET, MM. OLIVIER, BESSARD, CLEMENT, VOISIN, CICOLINI, RAMSEIER, BERTHET-TISSOT et MME COMTE.

Secrétaire de séance : M. SAILLARD Maurice

Présents à titre consultatif : MELLE ROUGEBIEF et M. BAUNE



M. Maurice SAILLARD, Maire de Valempoulières, accueille les Conseillers communautaires.

M. PERNOT rend hommage à M. Jean CHARROPPIN :

« Avant d'ouvrir cette séance du Conseil Communautaire, je tiens à honorer la mémoire de Jean CHARROPPIN, décédé le 6 octobre dernier.

Jean CHARROPPIN a assuré la 1^{ère} Vice-présidence de la Communauté de Communes du 20 février 2003 au 26 janvier 2007.

Maire de Champagnole de 1983 à 2008, Député de 1986 à 2007, son influence nous a permis de bénéficier du soutien au plus haut niveau dans de nombreux projets.

En sa mémoire, je vous invite à observer une minute de silence. »

Ensuite, M. PERNOT ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

Projet de contrat de Pays avec le Conseil Régional :

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Le comité technique a rédigé, en concertation avec l'Agence Régionale de Développement (ARD), et suivant les validations du comité des élus, le schéma de développement économique du Pays, ainsi que le schéma territorial des services.

Ces deux diagnostics ont servi de base à l'élaboration du contrat de Pays, entre le Pays, qui réunit les deux Communautés de Communes (CC) Ain Angillon Malvaux, Plateau de Nozeroy, et la Région.

Une enveloppe d'un montant de 585.510 € est allouée au territoire pour cinq ans afin de financer des projets structurants.

Sur le territoire de la CC Ain Angillon Malvaux, ce sont deux ZA qui seront mises en œuvre : La Planchette à Champagnole et Montrond. La subvention régionale réservée pour ces projets s'élève à 410.010 €.

C'est une maison de santé qui est concernée pour le territoire de Nozeroy.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver le contrat de Pays ainsi rédigé, et d'autoriser le Président à signer le contrat de Pays, en collaboration avec la Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy, et la Région Franche Comté.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** le Contrat de Pays rédigé en concertation avec l'Agence Régionale de Développement sur les bases du schéma de développement économique du Pays et du schéma territorial des services,

☞ **AUTORISE** le Président à signer le Contrat de Pays en collaboration avec la Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy et la Région Franche-Comté,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Espace Bois Jura Doubs, participation au financement :

Rapporteur : M. Claude GIRAUD

Fruit de la réflexion et de la mobilisation initiale des professionnels de la filière bois, réunis dans une Association « O Quartier Bois » (50 adhérents à l'échelle du massif), ce projet correspond au besoin constaté sur le terrain : mettre en valeur la filière bois. Il a rencontré l'intérêt et la motivation des élus de quatre intercommunalités et de deux Pays, sur les départements du Doubs et du Jura. Il est porté par un comité de pilotage composé d'élus des quatre territoires concernés et de chefs d'entreprise de la filière bois.

Le projet consiste en la création d'un **réseau d'entreprises** de toute la filière bois réunies sur un territoire, **avec un pôle de valorisation – bâtiment témoin**, et une politique de **promotion et d'animation** à l'échelle de notre territoire de développement économique commun, avec notamment :

- la mise en relation des acteurs de la filière en vue de faire émerger de nouveaux marchés (mise en relation des entreprises de la 1^{re} et de la seconde transformation du bois). C'est un **point d'appui pour la structuration de la filière**.
- la mise en place d'une stratégie de communication de la filière Bois en direction des différents publics (professionnels, jeunes en formation, touristes...) et sur les différents aspects de la filière (éco constructions, bois énergie, tourisme industriel, bois labellisés, gestion durable des forêts...)
- la création d'un espace d'échanges, de coordination et de promotion de la filière bois au cœur du pôle bois de Frasne avec un espace d'accueil et d'animation dans un lieu-vitrine de la filière Bois.

Les porteurs principaux du projet sont :

- la Communauté de communes Ain-Angillon-Malvaux (39),
- la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy (39),
- la Communauté de communes Altitude 800 (25),
- la Communauté de communes Frasne Drugeon (25),
- l'association des professionnels de la filière bois « O quartier Bois ».

Autres partenaires :

- ✚ acteurs de la filière bois : à l'origine du projet, les entreprises de la filière bois regroupées en association ; ADIB, URACOFOR, ONF, CRPF, syndicat des propriétaires privés, Chambres d'agriculture, coopératives, Pro-Forêt...,
- ✚ pôles bois de Levier et de Champagnole, tous deux Pôles d'Excellence Rurale,
- ✚ Etat, Conseil Régional de Franche Comté, Départements, Commissariat de Massif du Jura, ADEME, FEDER, Offices du tourisme...,
- ✚ Organismes de formation (Lycée du Bois de Mouchard...).

Afin de mettre en place ces actions, un ingénieur forestier est en cours de recrutement pour une durée de deux ans. Le poste fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional et du Commissariat

de Massif, et, afin d'appuyer l'implication de chaque partenaire, d'un cofinancement des collectivités et des entreprises. Le montant annuel prévisionnel comprend la rémunération du chargé de projet ainsi que les dépenses de fonctionnement liées au poste.

Le portage administratif du poste se fera par la Communauté de Communes Frasne-Drugeon.

PARTENAIRES		montant subventionnable	montant 2009 -2010
Conseil régional	50%	37 000 €	18 500 €
Commissariat de massif	20%	37 000 €	7 400 €
CC Altitude 800	6%	37 000 €	2 220 €
CC Ain Angillon Malvaux	6%	37 000 €	2 220 €
CC Plateau de Nozeroy	6%	37 000 €	2 220 €
Association O quartier Bois	6%	37 000 €	2 220 €
Autofinancement CC Frasne Drugeon	6%	37 000 €	2 220 €
			37 000 €

La charge revenant à la Communauté de Communes Ain Angillon Malvaux s'élève donc à 2.220 € par an, soit 4 440 € pour la période. Le Conseil est donc invité à approuver ce plan de financement et à autoriser le Président à signer les documents afférents à ce dossier.

M. GIRAUD explique qu'un regroupement avec d'autres collectivités permet de conforter un projet local. En effet, la création d'un pôle Bois uniquement sur le secteur de Champagnole serait trop difficile.

L'Association O Quartier Bois n'est pas récente. Elle existait sur Frasne mais la Région souhaitant un projet global sur le Massif, le projet évolue vers un regroupement avec les professionnels du bois et d'autres collectivités. Concernant l'utilisation de bois local par les constructeurs, M. GIRAUD précise que le but du projet est bien là, en favorisant la coopération entre les différentes entreprises.

M. PERNOT explique que le projet est à géométrie variable car au début, il ne concernait que les entreprises de Frasne. Les dirigeants ont ensuite compris qu'il était préférable de se regrouper, d'autant plus qu'il peut être associé au projet de la Région dans le cadre du fret ferroviaire. Celui-ci étant à but écologique, il est nécessaire d'être présent en tant qu'acteur forestier, mais cet investissement doit motiver également les chefs d'entreprises locaux pour adhérer à l'association.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **APPROUVE** la participation de la Communauté de Communes au projet Espace Bois Jura Doubs tel qu'il est présenté ci-dessus,

☞ **APPROUVE** le plan de financement du poste administratif présenté dans le tableau ci-dessus,

☞ **APPROUVE** le montant de la charge qui incombe à la Communauté de Communes s'élevant à 2.220 € par an, soit au total pour les deux années, 4.440 €,

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Engagements Départementaux pour l'Aménagement du Territoire (EDAT). Comité de pilotage :

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Le Conseil Général du Jura a mis en place un nouveau dispositif de contractualisation avec les territoires qui fait suite aux Contrats Territoriaux Communautaires (CTC) qui s'étendaient sur la période 2003-

2008. Dans le cadre des EDAT, le Conseil Général souhaite définir des enjeux partagés et élaborer un plan d'actions à mettre en œuvre jusqu'en 2011.

La validation de cette démarche doit être soumise à un Comité de Pilotage local, composé de représentants du Conseil Général, représentants du territoire et représentants de l'Association des Maires du Jura.

- Les représentants du Conseil Général sont les suivants :
 - o le Président de la Commission d'Aménagement du Territoire : M. Jean-Marie SERMIER,
 - o les Conseillers Généraux du territoire : MM. Clément PERNOT et Gilbert BLONDEAU.

Il est proposé au Conseil de désigner les représentants du territoire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré par 45 voix pour, MM. CAVALLIN et BOIVIN s'étant abstenus,

☞ **DESIGNE** les représentants du territoire :

- o le Président et un Vice-président de la Communauté de Communes :
 - M. André JOURDAIN,
 - M. Claude GIRAUD,
- o les représentants des élus communaux des cantons concernés :
 - M. Michel VANDEWATTYNE,
 - M. Michel BOURGEOIS,
- o le Maire de la Ville centre (+ de 5.000 habitants) ou son représentant :
 - M. Serge BOUVET.
- o Le représentant de l'Association des Maires du Jura :
 - Mme Evelyne COMTE

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Abattoir ZA Equevillon. Approbation du programme de travaux nécessaires à la réouverture :

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Dans le cadre du projet de réouverture de l'abattoir, une réunion de travail a eu lieu ce mardi 27 octobre entre la Communauté de Communes et la SARL Viande Nature Jura.

Les conditions préalables demandées par la Communauté de Communes pour engager les travaux nécessaires à la réouverture sont en passe d'être réunies :

- le capital social initial s'élève à 31.000 €, divisé en 1.550 parts de 20 € chacune, libérées à ce jour en numéraire du cinquième de leur valeur nominale, soit 6.200 €,
- la libération du surplus, soit 16 € par part sociale, devra être effectuée le jour de la mise en activité de la société,
- les statuts sont signés et la société d'expertise comptable COGEF atteste que l'accomplissement des formalités relatives à l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés est en cours, donnant à la SARL Viande Nature Jura son existence juridique,
- la Chambre d'Agriculture s'est engagée à apporter une aide de 50.000 € à la SARL, sur son 1^{er} exercice de fonctionnement,
- l'association « Les Verts Plateaux » qui regroupe plusieurs éleveurs s'engage à acquérir le matériel nécessaire au fonctionnement de l'atelier de découpe et souhaite que la SARL mette en place ce service dans les prochains mois,
- un accord de principe de la banque a été obtenu pour le prêt d'un montant de 50.000 à 60.000 €, nécessaire à la SARL.

Afin de permettre une réouverture courant 2010, il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le programme de travaux estimé et décomposé comme suit (hors honoraires) :
 - o équipements : 272.000 € HT (estimation ADIV),
 - o génie-civil intérieur et extérieur : 306.000 € HT (estimation RCA),

- d'autoriser le Président à lancer l'ensemble des procédures de consultation préalables et solliciter les subventions éventuelles.

M. HUGON précise que le tonnage idéal serait de 1200 t pour un bon équilibre et qu'à l'heure actuelle, un tonnage de 1000 t est assuré. Il indique que l'atelier de découpe pourrait ouvrir avant l'abattoir.

M. C. CUBY pense que les cantines pourraient se fournir en viande locale. Cette proposition pourrait être relayée par la presse.

A la question relative au loyer, il est indiqué qu'il reste inchangé (5000 € par an) ainsi que la taxe (47 € par tonne). M. HUGON précise qu'un siège est réservé à la Communauté de Communes au sein de la Société. Un partenariat entre la CC et la SARL permettra une transparence avec comme objectif, un équilibre économique.

M. PERNOT rappelle qu'au moment de la fermeture le 12 août 2008, la situation était catastrophique et figée. Il rappelle le nécessaire partenariat entre la Communauté de Communes et la SARL dans la transparence et avec l'objectif d'un équilibre économique.

M. CART-LAMY demande qu'au compte rendu, soit jointe la liste des équipements prévus (mise en conformité sanitaire, box à chevaux nécessitant l'adaptation de l'outil, convoyeur pour le transport des carcasses de l'abattoir à l'atelier de découpe).

M. HUGON rappelle que cet abattoir sera le seul répondant aux normes européennes dans le Département, la Région, voire le Grand-Est.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, M. DONIER-MEROZ s'étant abstenu :

- ☞ **APPROUVE** le programme de travaux présenté ci-dessus dans le cadre du projet de réouverture de l'abattoir,
- ☞ **AUTORISE** le Président à lancer les procédures de consultation,
- ☞ **AUTORISE** le Président à solliciter auprès du Conseil Général et du Conseil Régional les subventions éventuelles,
- ☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier, notamment toute pièce nécessaire à la création de la SARL et à la mise en service dans les meilleurs délais de l'atelier de découpe.

Création du Site Internet. Marché de prestation de service :

Rapporteur : M. Michel VANDEWATTYNE

Le comité de pilotage a étudié, puis rencontré les différents bureaux d'études consultés au mois de mai dans le cadre du projet de réalisation du site Internet de la Communauté de Communes. Avec l'aide du technicien informatique, plusieurs critères ont été détaillés, comme l'outil de gestion de contenu proposé, la maintenance, l'hébergement etc.

Au vu de tous ces critères, la société D KLIK est proposée comme la mieux disante.

Le montant du marché s'élève à 6.345 € HT, auxquels il faut ajouter les frais de rédaction des contenus (confié à Constance Rameaux pour un montant d'environ 2.400€).

En terme de fonctionnement, il est à prévoir une dépense annuelle de 590 € pour l'hébergement du site. Sont compris également dans ce montant, les frais de maintenance corrective du site, l'assistance téléphonique, et la mise à jour des versions de l'outil de gestion. Une somme provisionnelle d'environ 600 € peut aussi être inscrite en prévision du « dépeussierage graphique » du site qu'il est souhaitable de réaliser tous les 3 ans environ, pour maintenir le site dans un état de nouveauté visuelle constant, ce qui permet de le garder attractif.

Le comité de pilotage et les membres du bureau proposent donc au Conseil Communautaire de retenir l'entreprise D KLIK INTER ACTIV, basée à Ecole Valentin, pour un montant de 6.345 € HT et d'autoriser le Président à signer le contrat pour la réalisation, la mise en ligne, et la maintenance corrective du site.

M. VANDEWATTYNE précise, en réponse à la question relative aux sociétés consultées, que 2 avaient leur siège dans le Jura, mais que ces entreprises avaient été jugées « fragiles ».

M. PERNOT souhaite que la gestion financière du site soit « légère ». Même si le projet est intercommunal, il n'a pas pour objectif de réaliser le site de chaque commune. Il convient de voir si une négociation est possible avec la Société D.KLIK pour un groupement de commande, si des communes souhaitent créer leur site en même temps.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ☞ **RETIENT** la société D KLIK pour la réalisation du site Internet de la communauté de Communes,
- ☞ **AUTORISE** le Président à signer le marché d'un montant de 6.345 € HT, avec cette société,
- ☞ **AUTORISE** le Président à signer le contrat pour la réalisation, la mise en ligne et la maintenance corrective du site,
- ☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Assainissement ARDON. Marchés de travaux pour la réalisation des réseaux et de la station d'épuration :

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Le projet élaboré par les services de la DDEA, se décompose en deux lots :

- lot n°1 : création d'un réseau d'assainissement des eaux usées du village,
- estimation : 117.539 € HT,
- lot n°2 : création d'un système d'épuration type filtre planté de roseaux,
- estimation : 188.365 € HT.

Suite à l'ouverture des plis réalisée le 23 septembre dernier avec la DDEA, maître d'œuvre et au regard de l'écart entre les différentes propositions, il est apparu nécessaire de procéder à une étude approfondie des offres et de solliciter éventuellement des précisions.

L'ensemble des entreprises a donc été consulté afin d'apporter des précisions et de déposer une nouvelle offre.

Au regard du rapport d'analyse des offres rédigé par le maître d'œuvre, il est proposé au Conseil de retenir les entreprises suivantes :

- lot n°1 : SA Bugada pour un montant de 74.801,09 € HT,
- lot n°2 : Eau Pure pour un montant de 165.200,26 € HT.

M. SAILLARD précise que la STEP sera construite sur le terrain situé derrière La Pass'rel'.

M. MOREL et M. PLANTARD font part de problèmes sur des regards dans leur commune respective. M. SAILLARD indique que les maîtres d'œuvre passeront sur chaque site, avec l'entreprise concernée.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ☞ **AUTORISE** le Président à signer, dans le cadre des travaux d'assainissement à Ardon, le marché pour le Lot n°1 avec la SA Bugada, pour un montant de 74.801,09 € HT,
- ☞ **AUTORISE** le Président à signer dans le cadre de ces travaux, le marché pour le lot n°2 avec la Société Eau Pure, pour un montant de 165.200,26 € HT,

QUESTIONS DIVERSES

. Procès-verbal de la séance du 24.09.2009 :

Mme RAME souhaite préciser que c'est suite à sa question que le point sur la situation de l'abattoir a été présenté.

. Projet de bassin nautique : simulation budgétaire (document annexé à la note de synthèse) :

M. JOURDAIN

Le Bureau réuni le 20 octobre dernier a étudié la simulation réalisée qui intègre un projet de bassin nautique à hauteur de 4.000.000 € HT subventionné à 40 %.

Après discussion et à l'unanimité moins une voix, le Bureau propose au Conseil d'approuver le principe d'un projet à hauteur de 4.000.000 € HT et d'autoriser le lancement des études nécessaires à la définition d'un programme de travaux.

La simulation budgétaire jointe à l'ordre du jour démontre la faisabilité du projet dans la limite de 4.000.000 €.

Concernant le bassin nautique, il est indiqué qu'une nouvelle définition du projet est indispensable. M. ROZE rappelle que le dernier concours avait été infructueux car les enveloppes dépassaient le prévisionnel. Cette fois, la somme de 4.000.000 € englobe les études et les travaux (3.200.000 €). Il s'agit donc bien d'un tout autre projet. Cependant, le Conseil Général suivra financièrement, uniquement s'il prévoit 4 lignes de 25 m, couvertes. Cette partie du projet est indispensable, mais pour le reste (bassins extérieurs), il est nécessaire de faire réaliser un pré-programme par un cabinet d'études.

A la question de M. VANDENDRIESSCHE concernant la création d'un Comité de suivi, M. ROZE confirme que celui-ci a bien été mis en place et il est précisé à M. VANDENDRIESSCHE qu'il peut en faire partie. M. Gilbert MOREL fait part également de son souhait d'y participer.

M. PERNOT précise par ailleurs que le Département et la Région seront sollicités pour financer le projet. C'est à cette seule condition que les collégiens et lycéens pourront avoir accès à l'équipement avec des tarifs préférentiels.

M. MAUBORGNE fait observer que les projets votés ce soir (abattoir, piscine, répartition subvention régionale) concernent des investissements sur Champagnole.

A la question concernant l'approbation d'un projet d'un montant de 4.000.000 d'€ (investissement) et d'un coût de fonctionnement annuel estimé à 200.000 €, les conseillers se prononcent pour. Trois conseillers s'abstiennent.

. CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

M. PERNOT informe que la CLECT se réunira le 10 novembre à 18 h pour travailler sur la « suite de la fusion » entre les CC Ain Angillon et Malvaux. Le poste « personnel » crée un déséquilibre entre les communes.

. Tourisme : Régie pour la gestion du domaine nordique de la Haute Joux et de Bonnevaux :

M. DUPREZ rappelle que la Communauté de Communes est membre du SIDANEP. Celui-ci assure une activité nordique, en commun avec la CC Frasné - Drugeon (mise en commun du personnel et du matériel). Cela permettra le développement des activités (chiens de traîneau, raquettes, randonnées...) tout en unifiant les tarifs et mutualisant les moyens. Le projet est soutenu par le Commissariat de Massif et le Conseil Régional.

M. DUPREZ précise que les produits de la carte de redevance du ski de fond sont de 88.500 € et que l'on peut estimer à environ 1.000.000 d'€ l'activité économique générée par le tourisme. Le nombre d'élus représentant chaque collectivité (CC Frasne-Drugeon et SIDANEP) est de 5. La mise en place de l'association doit se faire le 1^{er} janvier 2010, le siège étant à Nozeroy.

Un rappel est fait aux communes qui n'ont pas encore délibéré sur le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées).

Le bilan de la saison indique que le nombre de touristes a progressé de 10 à 15 %, mais que les recettes ont diminué.

. Information sur la prévention des risques cardiovasculaires :

La question est reportée au prochain Conseil à la demande de Jean-Yves MATHIEU qui ne peut être présent ce jour.

. Centrale de production d'électricité photovoltaïque au sol :

M. PERNOT fait part de la recherche de terrains par l'ARD (Agence Régionale de Développement). L'information a été transmise par courriel à l'ensemble des Maires. Les Maires qui seraient intéressés sont invités à faire part de leur proposition à la Communauté de Communes et à l'ARD.

. CCAAM : Concours pour changement de nom :

M. VANDEWATTYNE présente ce projet en précisant que le but est, par le biais du site Internet, de faire connaître la Communauté de communes à l'extérieur pour attirer des habitants, des touristes, des investisseurs...

Un Règlement accompagné d'un bulletin d'inscription sera adressé aux Mairies. Ce concours qui se déroule du 1^{er} novembre au 1^{er} décembre 2009, est réalisé sous la responsabilité de Mme POUILLARD.

A la question sur la décision concernant le changement de nom, le conseil communautaire se prononce pour. 5 conseillers votent contre et 6 s'abstiennent.

. M. CART-LAMY, concernant les rappels pour la redevance assainissement sur Malvaux, exprime la nécessité de disposer d'un règlement précis afin de pouvoir apporter une réponse aux habitants. Il lui est donc conseillé de voir avec M. SAILLARD la possibilité d'organiser des réunions publiques ou de prendre des rendez-vous individuels. M. SAILLARD rappelle que les factures d'assainissement sont établies à partir des informations fournies par les communes.

. Conseil communautaire :

Mme JAILLET remplace M. GINDRE en qualité de suppléante pour la Commune de Lent.

. Remerciements :

Le Président remercie MM. HUGON et SALVI pour le travail fourni sur l'abattoir.

. Dates des prochaines réunions :

- **Bureau : jeudi 12 novembre 2009** à 18 h 30 avec pour ordre du jour principal la présentation de l'étude du Cabinet Bac Conseil sur le mode de gestion du service assainissement.

- **Réunion d'information sur le SIG à destination des Maires : jeudi 19 novembre 2009** à 18 h 30.

- **Conseil communautaire : Mercredi 9 décembre 2009** à 20 h 30 à Crotenay (Invitation de M. JACQUET à présenter la SARL Viande Nature Jura).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

3 – Estimation : coût des équipements spécifiques

Désignation	Budget équipements	Total
1 – Stabulations		26 000
1.1 – Création d'un quai supplémentaire dédié aux bovins et équins : - Portes barrières pivotantes - Barrières anti-fuite - Barrières fixes	3 000	
1.2 – Aménagement de parcs collectifs bovins / équins : - Portes barrières pivotantes - Dépose des logettes - Barrières fixes - Abreuvoirs	17 000	
1.3 – Barrières pivotantes de guidage des cases couloirs /porcs /ovins	2 000	
1.4 – Création d'un couloir d'amenée ovins / veaux - Barrière fixe - Anti retour - Passage d'homme - Barrière pivotante	3 400	

3 – Estimation : coût des équipements spécifiques

Désignation	Budget équipements	Total
2 – Chaîne bovins		56 000
2.1 - Révision du piège rituel - Filtre pour centrale hydraulique - Crépine d'aspiration centrale hydraulique - Mentonnière veau inox	410	
2.2 - Révision plateforme de transfert Remplacement ensemble filtre/détendeur/graisseur	140	
2.3 - Arracheur - Fuite sur pompe hydraulique : sous garantie	À la charge du fournisseur	
2.4 – Sternum - Fourniture d'un transformateur pour la scie à sternum	900	
2.5 - Plateforme d'éviscération - Remplacement des commandes (pédales) pneumatiques - Agrandissement de la table d'inspection des masses pour les bovins avec installation d'un pente d'évacuation	2 800	
2.6 - Fente - Mise en place d'un rideau de fente inox pour éviter les projections vers les postes situés à proximité	2 000	
2.7 - Plateforme d'inspection - Remplacement de la plateforme par un modèle neuf identique	8 500	
2.8 - Équipement d'hygiène - Stérilisateur à cisaille au poste de transfert - Stérilisateur à scie sternum - Stérilisateur pour canule à herbière - Lave bottes manuel	5 900	

3 – Estimation : coût des équipements spécifiques

Désignation	Budget équipements spécifiques	Total
2.9 – Installation piège équins /veaux - Piège traditionnel polyvalent adapté à la contention des équins et des veaux - Installation d'une zone d'inspection complémentaire	25 000	
2.10 – Aménagement d'un caniveau de saignée central bovins / équins - Double bonde inox hors tuyauterie	4 000	
2.11 – Aménagement d'une zone d'inspection complémentaire - Table d'inspection - Barre d'affalage avec 3 mètres linéaires de réseau haut	5 600	
3 - Chaines ovins/porcs		87 500
3.1 - Contention/anesthésie - remplacement du vérin de la porte guillotine du couloir d'amenée et adaptation de son châssis - Réglage du restrainer en largeur pour l'adapter au gabarit des animaux à traiter - Fourniture de deux distributeurs - Remplacement de la plateforme de transfert des ovins	10 000	
3.2 – Table de saignée ovins / porcs à double fond pour collecte du sang en configuration rituelle (ovins)	4 500	
3.3 - Arracheurs de peaux ovins simplifié	18 100	



3 – Estimation : coût des équipements spécifiques

Désignation	Budget équipements spécifiques	Total
3.4 - Équipements de préparation des porcs : - Fourniture d'un bac à soie sous épileuse - Remplacement de l'échangeur gaz sur la cuve d'échaudage - Remplacement du coffret électrique avec automatisme sur épileuse/flambeuse - Raccordement du bac d'échaudage au réseau EU - Mise en conformité de l'arrivée de gaz à l'épileuse - Remplacement du vérin pour la berce de l'épileuse	26 220	
3.5 – Réaménagement du dispositif d'inspection des masses - Table d'inspection des masses avec table d'orientation - Adaptation de la goulotte d'évacuation vers le sous sol - Rajout d'un pupitre pour l'inspection sanitaire	17 500	
3.6 - Fente des porcs - Fourniture d'une scie de fente à ruban - Stérilisateur à scie	10 000	
3.7 – Rénovation de l'élévateur avec installation d'un stop manuel	1 100	
4 - Triperie/co-produits - Révision raffineuse (socle et bol) - Désergoteuse neuve		13 000
5 – Expédition - Convoyeur des carcasses dans couloir de livraisons abattoir/atelier de découpe - Scie de mise en quartier - Stérilisateur à scie		45 700

3 – Estimation : coût des équipements spécifiques

Désignation	Budget équipements spécifiques	Total
6 - Ensemble des locaux - Prévoir un circuit centralisé des commandes de stérilisateur à résistance avec un commutateur par ligne - Centrale de lavage 4 postes	17 000	Non chiffré pour mémoire
7 - Sas hygiène - Machine à laver les couteaux		5 000
8 – Aménagement du circuit de consigne des carcasses - Déplacement de la pesée fiscale et de la bascule - Installation d'une bascule dédiée aux petits animaux (ovins / porcs) pour permettre la pesée individuelle des ovins - Modification du réseau aérien de façon à créer un circuit de consigne / saisie conforme pour toutes les carcasses		8 000
Sous –total travaux arrondi		258 200
Divers et imprévus (5 %) arrondis		12 910
Total travaux		272 000
Honoraires/assurances/bureau de contrôle (12 %)		33 000
Total investissement valeur juillet 2009		305 000

Enveloppe budgétaire (*)
GENIE CIVIL + FLUIDES (hors process)

Plans de référence : plan directeur ADIV du 31/08/2009

Travaux de génie civil extérieur	182.000 €
Travaux de génie civil intérieur – zone sous-sol -	68.000 €
Travaux de génie civil intérieur – zone rez de chaussé -	30.000 €
Travaux de second œuvre	27.000 €
Modification des utilités	44.000 €
TOTAL BASE HT	344.000 €
Options	
Suppression accès existant (1.1.2)	5.600 €
Banquette béton dans local maintenance (1.5.2)	1.700 €
Doublage mûr béton (2.1.2)	5.400 €
Sous plafond panneaux isothermes (2.1.2)	6.200 €
Aménagement local stockage maintenance en s-sol (2.2)	19.500 €
Récupération d'énergie	18.700 €
TOTAL OPTIONS HT	57.100 €
TOTAL BASE + OPTIONS HT	401.100 €

(*) Estimation des montants approchée à + / - 10 %

Non compris :

Productions utilités : air comprimé – eau chaude chauffage / sanitaire – froid – inchangées

Reprise isolation combles

Equipements process

Taxes

Assurance Dommage Ouvrage

Honoraires MOE

Honoraires divers (bureau de contrôle, SPS, étude de sol, bureau d'étude structure, relevé topographique)